



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Georges Adryancyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufiles, Jean-Louis Bertrand, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Patrick Dumas, Francette Maillet, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Valérie Remond, Josiane Supron.

Étaient absents : Florence Bouis représentée par Valérie Remond Chantal Licari représentée par Francette Maillet, Jacques Navarro représenté par Georges Adryancyk-Perrier, Karine Abderrhamann, Marie Ménard, Cyril Aubanel, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30. Est nommé secrétaire de séance : Sylvain Cividino.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Décision prise au titre de l'article L 2122.22 :

- Acquisition d'un totem et de matériel de signalétique auprès de la société Mille-patte, Meyrannes, pour un montant de 6 100 € H.T.,
- Vente d'un tracteur Massey Ferguson obsolète pour un montant de 200 € à Monsieur Nicolas AUGUSTINIAK.

1. **Digue de Molières-sur-Cèze : Convention de mise à disposition suite à la mise en œuvre de la GEMAPI :**

La communauté de communes de Cèze Cévennes est devenue compétente au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations « GEMAPI », dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- Défense contre les inondations et contre la mer ;
- Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Conformément aux nouveaux statuts les 4 blocs de la compétence GEMAPI ont été transférés par la Communauté de Communes au Syndicat Mixte AB CEZE

La commune de Molières sur Cèze étant de ce fait dessaisie de cette compétence, il convient de transférer les dossiers en cours, à savoir les marchés et les subventions. Adopté à l'unanimité.

2. **Litige route de la Luxetière : décision d'ester en justice :** A l'unanimité le conseil approuve la décision d'ester en justice pour le maintien en domaine public d'une voie de circulation située sur la partie haute du hameau du Boisson.

3. **Factures d'eau - annulations :** A l'unanimité le conseil approuve l'annulation de factures d'eau pour un montants total de 1822,16 €. Facturations par erreur et client partis et introuvables.

4. **Convention FILIERIS : Mise à disposition du bâtiment de l'ancienne pharmacie des mines à la commune :**

A l'unanimité le conseil approuve la convention entre la Commune de Molières sur Cèze et Filiéris pour l'exploitation du cabinet médical. La commune aura à charge la réalisation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, d'une toilette aux normes handicap et de travaux de peintures.

A l'unanimité le conseil approuve une seconde convention entre la Commune de Molières sur Cèze et Filiéris pour la mise à disposition d'un local (ancienne pharmacie des mines). La mise à disposition est gratuite pour deux ans

5. Convention avec le centre socio-culturel de la vallée de la Cèze :

A l' unanimité le conseil approuve la convention entre la Commune de Molières-sur-Cèze et le centre Socio Culturel de la vallée de la Cèze pour la mise à disposition d'un local sis à l'ancienne pharmacie des mines. Ce local accueillera un point d' activités jeunesse (14 à 25 ans). Les frais supplémentifs (énergie) seront à charge de l' association.

6. Acquisition de terrains : A l' unanimité le conseil approuve la proposition d' achat par la commune pour un Euro symbolique d' un ensemble de terres situées sur la commune à Mme Arlaud. Parcelles B11, B27, C479, AC117 et AC 118 pour un total de 22285 m².

Questions diverses :

- Il est évoqué la finalisation d'un litige avec un administré pour une haie naturelle taillée dans un objectif de visibilité pour la sécurité routière (l'assurance de la commune a versé 300 € à l'administré à titre de dédommagement).

- Il est fait un état des lieux des travaux de voirie en cours et à venir ainsi que des travaux de réhabilitation du réseau de distribution électrique.

- Il est envisagé une réunion publique à l' automne pour qu' un technicien présente les avantages et inconvénients des nouveaux compteurs électriques.

Fin de séance à 20h12.

Le secrétaire de séance,


Sylvain Cividino,

Le Maire,


Georges ADRYANCZYK-PERRIER,



Dominique Agniel,

Lionel Beaufiles,

Jean-Louis Bertrand,

Coralie Damay,

Patrick Dumas,

Francette Maillet,

Nathalie Mauchand,

Georgette Mazon,

Valérie Remond,

Josiane Supron